

◎債務救済措置に関する日本国政府とカメルーン共和国政府との間の交換
公文

(略称) カメルーンとの債務救済措置取極

平成 九年十一月 十日 ヤウンデで
平成 九年十一月 十日 効力発生
平成 十年 一月 十九日 告示

(外務省告示第一四号)

目次

ページ

日本側書簡	三二五
1 債務救済措置	三二五
2 繰延債務の額	三二五
3 債務繰延への条件	三二六
4 協議	三二七
付表一 繰延債務の内訳	三二八
付表二 繰延債務の内訳	三二八
付表三 繰延債務の内訳	三二八
付表四 繰延債務の内訳	三二九
付表五 繰延債務の内訳	三二九
附属書一	三三〇
附属書二	三三一
カメルーン側書簡	三三三

(債務救済措置に関する日本国政府とカメルーン共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、千九百九十五年十一月十六日にパリで開催されたカメルーン共和国政府の代表者と関係債権諸国政府の代表者との間の協議において到達した結論に基づき日本国政府の代表者とカメルーン共和国政府の代表者との間で行われた最近の交渉に言及する光栄を有します。本使は、更に、前記の交渉において到達した次の了解を確認する光栄を有します。

債務救済措置

1 債務繰延方式による債務救済措置が、海外経済協力基金(以下「基金」という)により、日本国において施行されている関係法令に従ってとられることになる。

繰延債務の額

2 (i) 繰延への対象となる債務(以下「繰延債務」という)の総額は、二億千八百八十九万七百十五円(一八、八九〇、七二五円)になる。繰延債務は、カメルーン共和国政府が基金に対して負う次の債務であつてこの書簡の付表に掲げるものから成る。

(a) 過去に繰り延べられなかった債務に関し、

(i) 千九百九十五年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子であつて千九百九十五年九月三十日以前に生じたもの(これらの内訳は、この書簡の付表一に掲げられる。)

(ii) 千九百九十五年十月一日から千九百九十六年九月三十日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来した元本及び契約上の利子(これらの内訳は、この書簡の付表二に掲げられる。)

カメルーンとの債務救済措置取極

(Note japonaise)

Yaoundé, le 10 novembre 1997

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la négociation récemment tenue entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République du Cameroun sur la base de la conclusion des consultations qui ont eu lieu à Paris le 15 et le 16 novembre 1995 entre les représentants du Gouvernement de la République du Cameroun et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue à l'issue de ladite négociation sur ce qui suit:

1. La mesure d'allègement de dette sous la forme de la consolidation s'appliquera dans le cadre des lois et règlements y relatifs en vigueur au Japon par le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (ci-après dénommé "le Fonds").

2. (1) Le montant total des dettes qui font l'objet de consolidation (ci-après dénommées "Les Dettes consolidées") s'élève à deux cent dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent quinze yens (#218.890.715). Les dettes consolidées se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République du Cameroun remboursables au Fonds. Le contenu de ces dettes est spécifié dans les listes annexées à cette Note.

(a) Parmi les dettes non consolidées dans le passé:

(i) Le principal et l'intérêt suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant la date du 30 septembre 1995, et leur intérêt de retard à la date du 30 septembre 1995. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 1 annexée ci-après; et

(ii) Le principal et l'intérêt suivant le contrat dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1995 et le 30 septembre 1996 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 2 annexée ci-après.

カメルーンとの債務救済措置取極

三二六

- (b) 千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、
- (i) 千九百九十五年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払の繰延利子及びその遅延利子であり、千九百九十五年九月三十日以前に生じたもの（それらの内訳は、この書簡の付表三に掲げられる。）
- (ii) 千九百九十五年十月一日から千九百九十六年九月三十日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表四に掲げられる。）
- (c) 千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、千九百九十五年十月一日から千九百九十六年九月三十日までの間（満期日を含む。）に弁済期限の到来した繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表五に掲げられる。）
- (2) (1) について総額及びこの書簡の付表は、カメルーン共和国政府の関係当局及び基金が行う最終的照合の後、日本国政府及びカメルーン共和国政府の関係当局間の合意により修正されるべきである。
- 3 債務繰延への条件は、カメルーン共和国政府と基金との間で締結される債務繰延契約であつて、なかに、
ずく次の原則を含むものにおいて規定される。
- (1) 2 (1)(a)(i)、(1)(b)(i)及び(1)(c) について債務の各々は、この書簡の附属書一に掲げる支払計画に従つて千九百九十九年九月三十日に始まる二十四回の半年賦払によつて支払われる。

(b) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992:

(1) L'intérêt de rééchelonnement non réglé dont l'échéance est venue sur ou avant la date du 30 septembre 1995, et leur intérêt de retard à la date du 30 septembre 1995. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 3 annexée ci-après; et

(11) L'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1995 et le 30 septembre 1996 (Y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 4 annexée ci-après.

(c) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995:

L'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1995 et le 30 septembre 1996 (Y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 5 annexée ci-après.

(2) Sur le montant total mentionné à l'alinéa (1) ci-dessus ainsi que sur les listes annexées à cette Note, des modifications pourraient être faites d'un commun accord entre les autorités intéressées du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République du Cameroun, après l'étude finale faite par les autorités intéressées du Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds.

3. Les conditions de la consolidation des dettes seront définies dans l'accord de consolidation des dettes, qui contiendra, notamment, les principes mentionnés ci-après, conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds:

(1) Chacune des Dettes consolidées mentionnées au paragraphe 2 alinéa (1)(a)(i), (1)(b)(i) et (1)(c) sera payée en vingt-quatre (24) semestrialités dont la première sera payable le 30 septembre 1999 en conformité avec le programme de remboursement démontré dans l'Annexe I attachée à cette Note.

協 議

(2) 2 (1)(a)(ii)及び(1)(b)(ii)にいう債務の各々は、この書簡の附属書二に掲げる支払計画に従って二十八年九月三十日に始まる三十六回の半年賦払によって支払われる。

(3) 繰延債務に対する利子率は、年三・六一パーセントとし、2 (1)(a)(i)及び(1)(b)(i)にいう債務については千九百九十五年十月一日から、2 (1)(a)(ii)、(1)(b)(ii)及び(1)(c)にいう債務についてはこの書簡の付表二、四及び五に掲げる各々の弁済期日から適用される。

4 カメルーンの債務(この取極が対象とする債務を含む)の再編に関してカメルーン共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者が新たな結論に到達した場合には、日本国政府とカメルーン共和国政府との間でこの取極の継続又は修正について討議するための協議が行われる。

本使は、閣下が前記の了解をカメルーン共和国政府に代わって確認されれば幸いでありませう。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十七年十一月十日にヤウンデで

カメルーン共和国駐在

日本国特命全権大使 笹口健

カメルーン共和国

大蔵・経済大臣 エドゥアール・アカメ・ムフム閣下

(2) Chacune des Dettes consolidées mentionnées au paragraphe 2 alinéa (1)(a)(ii) et (1)(b)(ii) sera payée en trente-six (36) semestrialités dont la première sera payable le 30 septembre 2008 en conformité avec le programme de remboursement démontré dans l'Annexe II attachée à cette Note.

(3) Le taux d'intérêt applicable aux Dettes consolidées sera de trois virgule soixante et un pour cent (3,61%) par an. Ce taux sera applicable à partir du 1er octobre 1995 pour les dettes mentionnées au paragraphe 2 alinéa (1)(a)(i) et (1)(b)(i) et à partir des dates d'échéance respectives démontrées dans les listes 2, 4 et 5 annexées à cette Note pour les dettes mentionnées au paragraphe 2 alinéa (1)(a)(ii), (1)(b)(ii) et (1)(c).

4. Si les représentants du Gouvernement de la République du Cameroun et des Gouvernements des pays créanciers intéressés parviennent à une nouvelle conclusion sur la réorganisation des dettes camerounaises (y compris celles qui font l'objet du présent arrangement), des consultations seront tenues entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun afin de discuter sur la continuation ou la modification du présent arrangement.

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, l'entente ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Fakern Sasaguchi
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République du Cameroun

Son Excellence
Monsieur Edouard Akame Mfonou
Ministre de l'Economie et des Finances
de la République du Cameroun

カメルーンとの債務救済措置取極

付表一
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百八十三年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十五年 六月 二十日	七〇、七六二、二五八円
計		七〇、七六二、二五八円

(注) 前記の債務の額は、千九百九十五年九月三十日以前に生じた遅延利子の額を含む。

Liste 1

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme* (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Japon sur l'accord de prêt conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983, et leur intérêt de retard	le 20 juin 1995	70.762.258
Total		70.762.258

* (Note) Cette somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 30 septembre 1995

付表二
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百八十三年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十五年十二月 二十日 千九百九十六年 六月 二十日	六九、四七三、一三七円 六八、七四一、七三九円
計		一三八、二一四、八七六円

付表二

Liste 2

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Japon sur l'accord de prêt conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983	le 20 décembre 1995 le 20 juin 1996	69.473.137 68.741.739
Total		138.214.876

付表三
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子及びその遅延利子	千九百九十五年 五月 十五日	二、〇九三、七〇〇円
計		二、〇九三、七〇〇円

付表三

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme* (Yens)
L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement du Japon sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992, et l'intérêt de retard	le 15 mai 1995	2.093.780
Total		2.093.780

* (Note) Cette somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 30 septembre 1995

付表四
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十五年十一月十五日 千九百九十六年 五月 十五日	二、〇九九、六一九円 二、〇七六、七九七円
計		四、一七六、四一六円

付表四

Liste 4

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992	le 15 novembre 1995 le 15 mai 1996	2.099.619 2.076.797
Total		4.176.416

付表五
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十六年 六月 三十日	三、六四三、三八五円
計		三、六四三、三八五円

付表五

Liste 5

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995	le 30 juin 1996	3.643.385
Total		3.643.385

カメルーンとの債務救済措置取極

附属書一

附属書一

Annexe I

千九百九十九年九月三十日	〇・五八パーセント	0,58 pour cent	au 30 septembre	1999
二千年三月三十一日	〇・七六パーセント	0,76 pour cent	au 31 mars	2000
二千年九月三十日	〇・九六パーセント	0,96 pour cent	au 30 septembre	2000
二千年九月三十日	〇・九六パーセント	1,17 pour cent	au 31 mars	2001
二千年九月三十日	〇・九六パーセント	1,39 pour cent	au 30 septembre	2001
二千年九月三十日	一・一七パーセント	1,63 pour cent	au 31 mars	2002
二千年九月三十日	一・三九パーセント	1,89 pour cent	au 30 septembre	2002
二千年九月三十日	一・六三パーセント	2,16 pour cent	au 31 mars	2003
二千年九月三十日	一・八九パーセント	2,45 pour cent	au 30 septembre	2003
二千年九月三十日	一・八九パーセント	2,76 pour cent	au 31 mars	2004
二千年九月三十日	二・一六パーセント	3,09 pour cent	au 30 septembre	2004
二千年九月三十日	二・一六パーセント	3,44 pour cent	au 31 mars	2005
二千年九月三十日	二・四五パーセント	3,81 pour cent	au 30 septembre	2005
二千年九月三十日	二・四五パーセント	4,20 pour cent	au 31 mars	2006
二千年九月三十日	二・七六パーセント	4,62 pour cent	au 30 septembre	2006
二千年九月三十日	三・〇九パーセント	5,07 pour cent	au 31 mars	2007
二千年九月三十日	三・〇九パーセント	5,54 pour cent	au 30 septembre	2007
二千年九月三十日	三・四四パーセント	6,04 pour cent	au 31 mars	2008
二千年九月三十日	三・八一パーセント	6,56 pour cent	au 30 septembre	2008
二千年九月三十日	四・二〇パーセント	7,12 pour cent	au 31 mars	2009
二千年九月三十日	四・六二パーセント	7,72 pour cent	au 30 septembre	2009
二千年九月三十日	五・〇七パーセント	8,34 pour cent	au 31 mars	2010
二千年九月三十日	五・〇七パーセント	9,01 pour cent	au 30 septembre	2010
二千年九月三十日	五・五四パーセント	9,69 pour cent	au 31 mars	2011
二千年九月三十日	六・〇四パーセント			
二千年九月三十日	六・五六パーセント			
二千年九月三十日	七・一二パーセント			
二千年九月三十日	七・七二パーセント			
二千年九月三十日	八・三四パーセント			
二千年九月三十日	九・〇一パーセント			
二千年九月三十日	九・六九パーセント			

二千八年九月三十日	〇・二九パーセント
二千九年三月三十一日	〇・三六パーセント
二千九年九月三十日	〇・四三パーセント
二千十年三月三十一日	〇・五一パーセント
二千十年九月三十日	〇・六〇パーセント
二千十一年三月三十一日	〇・六九パーセント
二千十一年九月三十日	〇・七八パーセント
二千十二年三月三十一日	〇・八八パーセント
二千十二年九月三十日	〇・九九パーセント
二千十三年三月三十一日	一・一〇パーセント
二千十三年九月三十日	一・二二パーセント
二千十四年三月三十一日	一・三四パーセント
二千十四年九月三十日	一・四七パーセント
二千十五年三月三十一日	一・六〇パーセント
二千十五年九月三十日	一・七四パーセント
二千十六年三月三十一日	一・八九パーセント
二千十六年九月三十日	二・〇五パーセント
二千十七年三月三十一日	二・二二パーセント
二千十七年九月三十日	二・三九パーセント
二千十八年三月三十一日	二・五七パーセント
二千十八年九月三十日	二・七六パーセント
二千十九年三月三十一日	二・九六パーセント
二千十九年九月三十日	三・一八パーセント
二千二十年三月三十一日	三・四〇パーセント
二千二十年九月三十日	三・六三パーセント

0,29 pour cent	au 30 septembre	2008
0,36 pour cent	au 31 mars	2009
0,43 pour cent	au 30 septembre	2009
0,51 pour cent	au 31 mars	2010
0,60 pour cent	au 30 septembre	2010
0,69 pour cent	au 31 mars	2011
0,78 pour cent	au 30 septembre	2011
0,88 pour cent	au 31 mars	2012
0,99 pour cent	au 30 septembre	2012
1,10 pour cent	au 31 mars	2013
1,22 pour cent	au 30 septembre	2013
1,34 pour cent	au 31 mars	2014
1,47 pour cent	au 30 septembre	2014
1,60 pour cent	au 31 mars	2015
1,74 pour cent	au 30 septembre	2015
1,89 pour cent	au 31 mars	2016
2,05 pour cent	au 30 septembre	2016
2,22 pour cent	au 31 mars	2017
2,39 pour cent	au 30 septembre	2017
2,57 pour cent	au 31 mars	2018
2,76 pour cent	au 30 septembre	2018
2,96 pour cent	au 31 mars	2019
3,18 pour cent	au 30 septembre	2019
3,40 pour cent	au 31 mars	2020
3,63 pour cent	au 30 septembre	2020

カメルーンとの債務救済措置取極

二千二十一年三月三十一日	三・八七パーセント
二千二十一年九月三十日	四・一三パーセント
二千二十二年三月三十一日	四・四〇パーセント
二千二十二年九月三十日	四・六八パーセント
二千二十三年三月三十一日	四・九七パーセント
二千二十三年九月三十日	五・二八パーセント
二千二十四年三月三十一日	五・六一パーセント
二千二十四年九月三十日	五・九五パーセント
二千二十五年三月三十一日	六・三一パーセント
二千二十五年九月三十日	六・六八パーセント
二千二十六年三月三十一日	七・〇七パーセント

3,87	pour cent	au 31 mars	2021
4,13	pour cent	au 30 septembre	2021
4,40	pour cent	au 31 mars	2022
4,68	pour cent	au 30 septembre	2022
4,97	pour cent	au 31 mars	2023
5,28	pour cent	au 30 septembre	2023
5,61	pour cent	au 31 mars	2024
5,95	pour cent	au 30 septembre	2024
6,31	pour cent	au 31 mars	2025
6,68	pour cent	au 30 septembre	2025
7,07	pour cent	au 31 mars	2026

カメルーン側書簡

(カメルーン側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、閣下の書簡に述べられた了解をカメルーン共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十七年十一月十日にヤウンデで

カメルーン共和国大蔵・経済大臣に代わる

予算担当大臣 ロジエール・メラングイ

カメルーン共和国駐在

日本国特命全権大使 笹口健閣下

(Note camerounaise)

Yaoundé, le 10 novembre 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, l'entente dont fait état la Note de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Ministre d'Etat
Chargé de l'Economie et des Finances,
(Signed) Roger Melingui
Ministre Délégué Chargé du Budget
de la République du Cameroun

Son Excellence
Monsieur Takeru Sasaguchi
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République du Cameroun

(参考)

この取極は、我が国に対するカメルーンの債務の元本及び利子のうち一定のものにつき、その返済を繰り延べることについての両政府の了解を確認したものである。